



CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Métiers de l'Agriculture

Horticulture — Arboriculture (C.A.P.A.-MA)

En alternance

Durée

2 ans

Par alternance entre une entreprise (41 semaines/an dont 5 semaines de congés payés annuels), et l'UFA (12 semaines).

Dates

Septembre - juin

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
Unité Formation Apprentissage
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Le travail et les métiers

L'employé en horticulture participe aux travaux quotidiens de production et d'entretien des végétaux et des produits horticoles, à leur conditionnement en vue de leur mise en marché.

Les débouchés :

Rentrer dans la vie professionnelle en devenant ouvrier horticole qualifié.

Poursuite d'études :

En CAPA d'une spécialité voisine,
En BAC PRO de la spécialité.

Les objectifs pédagogiques – « Être capable de ... »

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

Interagir avec son environnement social

Réaliser des travaux sur les végétaux (Horticulture, Arboriculture)

Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement (Horticulture, Arboriculture)

Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

Le public concerné et modes de financement

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus, possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3^{ème} générale.

Mode de financement : Contrat d'apprentissage.

Les Prérequis :

Aimer le travail manuel.

Avoir du sens pratique et des capacités d'observation.

Etre capable de suivre la chronologie d'un cycle végétatif.

Conditions d'admission :

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus,

Possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3^{ème} Générale.

Etre reconnu apte par la médecine du travail,

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée.

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature.

Campus Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90

cfppa.carpentras@educagri.fr

<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>

<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Contact : Nathallie PASSARD 0490608090
Nathalie.passard@educagri.fr

Contenu de la formation :

PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

Exécution de travaux horticoles :

- préparation du sol et entretien, des semis,
- multiplication végétative, de plants, de travaux culturaux, protection sanitaire, entretien des cultures.
- récoltes et conditionnements des végétaux et produits.

Reconnaissance d'échantillons :

- les plantes adventices, les ravageurs, les affections parasitaires,
- les maladies physiologiques et cryptogamiques.
- les auxiliaires.

FORMATION THEORIQUE ET TECHNIQUE :

PRODUCTIONS HORTICOLES			
Productions florales	Productions légumières	Productions fruitières	Pépinières
- en pot à fleurs - en pot à feuillage décoratif - à massifs annuelles et bisannuelles - bulbeuses - vivaces - fleurs et feuillages coupés	- Sous abris et de plein champ - Plantes et graines - Légumes fruits - Légumes feuilles - légumes racines - légumes bulbeux	- Arbres à fruits pépins - Arbres à fruits noyau - Arbres à fruits secs - Petits fruits - Vignes à raisins de table - Agrumes	- Plantes grimpantes ou sarmenteuses - Arbres d'ornement et d'alignement - Conifères - Arbres fruitiers - Plantes de terre de Bruyère - Plantes vivaces, aquatiques, aromatiques - Graminées décoratives - Plants forestiers

Unités Capitalisables	Désignation	Nature des UC
UCG 1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UC générale
UCG 2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	UC générale
UCG 3	Interagir avec son environnement social	UC générale
UCP 1	Réaliser des travaux sur les végétaux (Horticulture, Arboriculture)	UC professionnelle
UCP 2	Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement (Horticulture, Arboriculture)	UC professionnelle
UCP 3	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	UC professionnelle
UCARE	S'adapter à des enjeux professionnels locaux L'UCARE est choisit sur un support autre que celui abordé dans les UCP 1 et UCP 2 (ce choix est encadré). Elle évalue des compétences professionnelles et concerne un des domaines indiqués ci-dessous : Réaliser les opérations techniques liées à l'Arboriculture, l'entretien des espaces (uniquement support horticulture), Horticulture, valorisation du produit horticole (uniquement support horticulture).	UC professionnelle

Modalités Pédagogiques


Travaux pratiques réalisés en groupe.
Restitutions écrites des divers travaux pratiques.
Evaluations pratiques et orales.

Evaluations

La formation est organisée en module d'enseignement général et d'enseignement professionnel.
Evaluations et/ou pratiques, et/ou orales et/ou écrites, qui seront délivrées en unités capitalisables.

Validation de la formation

Après validation du jury en fin du cycle des deux années de formation, le candidat ayant eu un parcours complet, sera titulaire du CAPA Métiers de l'Agriculture, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3 (Fiche RNCP : 38855)
Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.

 **Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.**
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr